

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT EXTRAORDINAIRE 5 FEVRIER 2024

Le conseil d'établissement se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

15 membres à voix délibérative sur 18 sont présents (4 membres en ligne). Le quorum (10) étant atteint, la séance commence à 16h15.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Julie ALBAGLI secrétaire de séance, et Elisa PARET en tant que secrétaire-adjoint.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : voir liste d'émargement

En raison d'une proposition tardive de PROZAP en mars prochain, il n'est pas possible d'attendre le CE du compte financier pour valider le budget prévisionnel de ce projet et en particulier le coût de participation des élèves.

Compte tenu de l'ordre du jour restreint, a été proposé à ceux qui le souhaitent de participer en visio-conférence. Les autres pourront siéger en présentiel en salle de réunion.

PROJET D'ORDRE DU JOUR	
Point 1	Adoption du projet d'ordre du jour
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement de novembre 2023
Point 3	Budget et coût de participation au proZAP chorsasie programmé du 02 au 06 avril 2024
Point 4	Questions diverses <i>(Ces dernières doivent être déposées auprès du chef d'établissement au plus tard 48 heures avant la date du conseil d'établissement par mail : sec.direction@lfiduras.com et proviseur@lfiduras.com)</i>

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	15

Point 2. Adoption des comptes rendus du conseil d'établissement du 16 novembre 2023.

Reporté

Point 3. Budget et coûts de participation aux Chorsasie 2024

Coût par élève : 540€

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	15



Point 4. Questions diverses

1. Comptes-rendus : Est-il possible d'avoir des comptes-rendus plus réguliers des diverses réunions/commissions (établissement/pédagogique/CHS...) ? Classeur récapitulatif ?

Une demande d'avoir des comptes rendus plus réguliers et plus rapides est formulée. M. le proviseur reconnaît que des progrès sont nécessaires quant à la rapidité de la diffusion des comptes rendus. Certains peuvent être envoyés par email non seulement aux membres des commissions mais aussi à tous les enseignants et pourquoi pas mis dans un classeur dédié, à disposition. Ils sont par ailleurs diffusés sur le site du lycée dès lors qu'ils sont validés ce qui reste le mode ordinaire et réglementaire d'affichage.

Demande de mettre en ligne les derniers comptes rendus du CE sur le site du lycée (le plus récent étant celui de mars 2023).

Les représentants des personnels peuvent transmettre un compte rendu de la séance en précisant qu'il ne s'agit pas du compte rendu officiel.

2. Reconnaissance des diplômes des PDL : quels diplômes sont reconnus ? modification cette année sans aucun changement dans la convention collective ?

C'est la convention collective, qui n'a pas été modifiée, qui fixe les règles du recrutement, à savoir un master pour les grilles B et C. Pour la grille A c'est un diplôme d'enseignement reconnu par l'Union européenne. Il existe en France un organisme qui valide et certifie le diplôme (France éducation international).

Dans la convention collective, un enseignant est fixé dans une grille de salaire en fonction de son diplôme et de son ancienneté. Un personnel doit être classé dans ces grilles pour que l'ordonnateur puisse justifier son emploi.

Il y a eu dans le passé des erreurs qui ont permis le classement de certains enseignants dans des grilles plus favorables. Il n'est pas question de revenir sur ces situations (prescription au-delà de 4 mois), mais aujourd'hui il est nécessaire de positionner correctement les personnels dans les grilles au regard des règles de la comptabilité publique. La CDS continue à travailler sur la définition des grilles pour clarifier le positionnement des personnels. Les personnels concernés doivent faire valider et certifier leur diplôme auprès de l'organisme France Education International.

Toute nouvelle grille définie en CDS doit obtenir l'approbation de la directrice générale de l'AEFE pour être applicable

Inquiétude des enseignants sur les futurs recrutements d'enseignants de langues natifs → quels diplômes sont reconnus par l'UE ?

3. Stage en entreprise en 2^{nde} : qu'en est-il ?

Une séquence d'observation de 2 semaines est prévue au mois de juin. Les élèves participant à la même période à d'autres dispositifs institutionnels comme ADN AEFE en sont dispensés.

4. Organisation des horaires : Où en est la réflexion concernant une nouvelle organisation des horaires dans la semaine (il était question qu'un groupe de travail soit créé à ce sujet) ?

Un groupe de travail sera réuni au mois d'avril. Les modifications éventuelles ne seront mises en œuvre qu'à partir de la rentrée 2025 lorsque l'école se chargera de la gestion des transports scolaires. Il n'y a pas d'urgence à modifier les horaires dans la mesure où le projet d'extension est en cours. La réflexion pourrait porter sur les horaires de cantine en rajoutant un service pour les élèves du 2nd degré.

5. Projets immobiliers : Où en sont les projets immobiliers (extension) ?

L'appel d'offres pour la réalisation des 5 salles de classe supplémentaires au-dessus de la maternelle vient d'être lancé. Il sera ouvert jusqu'à fin mars. La livraison est prévue fin novembre (gros œuvres en juillet août). Il est prévu l'installation et l'utilisation de salles de classes préfabriquées de la rentrée jusqu'à la fin des travaux.

La question de la destination des salles est posée. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain Conseil pédagogique. La salle du foyer sera restituée aux élèves.

Concernant le mur d'escalade, il est inscrit au schéma pluriannuel qui sera voté en 2024 par l'AEFE.



6. Capacité maximum d'accueil du lycée : Combien d'élèves le lycée peut-il accueillir tout en respectant les normes de sécurité ? Y a-t-il un projet à ce sujet pour le lycée à court, moyen et long terme ?

L'établissement n'est pas en capacité maximale en termes de nombre d'élèves autorisés par classe (30-35 élèves par classe autorisés en France).

La problématique est plutôt liée au nombre de classes disponibles (besoins de nouveaux espaces).

La question de l'achat d'une extension de terrain est à l'ordre du jour. Une prise de contact avec un propriétaire voisin qui souhaite vendre a eu lieu mais un litige en cours empêche pour l'instant d'aller plus en avant. Le lycée est intéressé par l'achat d'une parcelle de ce terrain.

La politique de recrutement des prochaines années devra tenir compte de la capacité de l'établissement à s'étendre.

7. Groupes de niveaux : Sommes-nous techniquement en capacité de mettre en œuvre des groupes de niveaux en 6^e et 5^e (en mathématiques et en français) à la rentrée prochaine, (nombre de salles, nombre d'enseignants) ?

Il y aura des groupes de niveaux à la rentrée. Les enseignants de CM2 et de 6^e proposeront en juin une répartition des élèves dans ces groupes. Les groupes des élèves les plus faibles ne devraient pas dépasser 15 élèves. Le nombre maximum d'élèves dans un groupe et le nombre de groupes reste à l'appréciation du chef d'établissement. L'heure d'AP va sûrement disparaître. Les groupes seront en barrette, ce qui aura un impact sur les emplois du temps des enseignants et des classes (EDT commun en français et en maths). Avec les salles supplémentaires prévues, il sera possible d'accueillir les différents groupes en barrette. Le sujet sera évoqué au prochain conseil pédagogique.

8. Protocole pollution : le protocole va-t-il évoluer ? purificateur d'air dans les salles : changer les filtres ?

La question a été posée en CHS. Le protocole n'a pas été modifié et reste le même actuellement. Si le protocole devait changer, il devrait être voté en CE. M. Mota encourage l'équipe d'EPS à se rapprocher du corps d'inspection pour la question de la pratique sportive en situation de pollution. La question de l'immobilier devra aussi être posée. Elle nécessitera une expertise technique et sera dépendante de la capacité financière de l'établissement à investir dans des structures adaptées dans le cadre d'une extension. En attendant, il s'agit d'adapter les pratiques en fonction du niveau de pollution et de la durée des épisodes. Il s'agit aussi de prendre en compte l'ensemble des polluants atmosphériques dont ceux produits par l'activité physique, les matériaux de construction, les produits d'hygiène ...

Les deux questions à poser :

- Quelles adaptations sportives en situation de pic de pollution ou d'épisode plus long ?
- Quelles évolutions du bâti pour les pratiques sportives en situation de pic de pollution ou d'épisode plus long ?

9. Demande préalable d'HSE évoquées au CE du 16/11 : quand sera-t-elle mise en place ?

Personne ne peut bénéficier d'HSE sans qu'elles soient validées dans le cadre d'une activité professionnelle autorisée par l'ordonnateur. Il semble nécessaire de mettre en place un formulaire de demande précisant l'activité et la rémunération à engager. M. Mota accepte de réfléchir avec Mme Albagli à l'élaboration d'un document approprié.

Communication de M le proviseur : Invitation des membres du CE à un déjeuner informel avec le sénateur Yan Chantrel le 23 février prochain au lycée.

La séance est levée à 17h35

Fait le 5 février 2024

La secrétaire
Julie Albagli

Le secrétaire-adjoint
Elisa Paret

Le président
Jean-Hugues Mota

